

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 38 (1893)  
**Heft:** 4

**Artikel:** Fondation Winkelried du canton de Berne  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-337069>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 31.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Ch. Borgeaud, fourrier du génie; secrétaire : J. Laurent, fourrier d'infanterie; caissier : L. Chevalley, sergent.

Membres-adjoints : MM. Ch. Burnens, fourrier de carabiniers; U. Demiéville, fourrier d'infanterie; Ch. Fuhrer, sergent d'infanterie; Ernest Jeanrenaud, sergent du génie; L. Blanc, soldat.

Les délégués aux assemblées fédérales et cantonales sont A. Compondu, adjudant d'artillerie; J. Rathgeb, sergent-major d'artillerie, et H. Moulin, sergent d'infanterie.



### Fondation Winkelried du canton de Berne.

Pendant les années 1890-91 les recettes de la fondation Winkelried du canton de Berne ont été les suivantes :

Dons des autorités et des particuliers . . . . .	Fr. 2066 65
» » troupes et des officiers . . . . .	» 111 50
Intérêts des capitaux placés. . . . .	» 3294 15
Total. . . . .	Fr. 5472 30

L'avoir de la fondation au 31 décembre 1891 se monte à fr. 49,953 97; il se compose de titres de la Caisse hypothécaire du canton de Berne.

En publiant, selon l'usage, le compte ci-dessus de la fondation pour les années 1890-91, le comité se permet de l'accompagner des réflexions suivantes :

Après qu'en 1886, à l'occasion du 500<sup>e</sup> anniversaire de la bataille de Sempach, une Fondation Winkelried suisse eut été créée, les fondations cantonales ont naturellement dû examiner ce qu'elles avaient à faire; il fallait prendre une résolution sur le point de savoir si elles devaient se fusionner avec la nouvelle institution ou conserver leur existence indépendante. Le comité s'est alors adressé, au mois de juin 1889, aux autres Fondations Winkelried cantonales pour leur demander comment elles envisageaient la question. Nous avons vu par les réponses qui nous sont parvenues que la plupart des fondations cantonales ne sont pas sympathiques à l'idée d'une fusion avec l'institution suisse, ou qu'elles font dépendre leur consentement de conditions qui ne pourraient pas être remplies, telles que, par exemple, le versement d'une somme relativement égale pour chaque canton, ou des privilèges en faveur des cantons qui feraient les plus forts versements, etc. Beaucoup recommandent aussi de laisser subsister les fondations cantonales, parce qu'elles sont mieux à même d'organiser des collectes fructueuses, comme aussi de fournir plus vite, en cas de besoin, les secours désirables. Le comité a donc acquis la conviction que, pour le moment, il était impossible de s'entendre à cet égard et que la fondation bernoise

devait ou être seule incorporée à la fondation suisse ou continuer à exister aussi comme du passé.

Dans le courant de l'année 1890, le comité s'est vu pour la première fois dans le cas de pouvoir accorder des secours : l'occupation imprévue du canton du Tessin par le 10<sup>e</sup> régiment d'infanterie s'étant prolongée assez longtemps, les familles de beaucoup de nos miliciens se sont trouvées dans la misère, et le comité unanime a alors fait distribuer quelques petites sommes d'argent, du 18 novembre 1890 au 19 décembre suivant, à une cinquantaine de familles qui en avaient grand besoin. Nous nous sommes persuadés, à cette occasion, que le fonds cantonal, malgré son peu d'importance, est déjà en mesure de faire du bien et nous nous sommes sentis encouragés à ne rien négliger de ce qui peut contribuer à la prospérité de cette institution. Si l'on réfléchit que d'autres fondations Winkelried cantonales accusent une fortune quatre fois plus élevée que la nôtre, on sera obligé d'avouer que le canton de Berne a encore très peu fait pour cette œuvre d'utilité publique. Si l'on sait également que le premier conflit d'une certaine gravité créerait une situation à laquelle les fonds fédéraux et cantonaux existants ne pourraient faire face dans la mesure du nécessaire, on sera convaincu avec nous qu'il est urgent de travailler constamment à l'accroissement de ces fonds. C'est dans les temps de tranquillité et de paix qu'il faut amasser, afin qu'au jour du danger, qui peut arriver subitement, nous ayons à notre disposition les moyens de venir en aide.

Nous nous faisons donc un devoir de recommander de nouveau notre Fondation Winkelried à la bienveillance de tous, des particuliers, des sociétés, des corporations et des autorités : il y a tant d'occasions où une petite collecte peut être organisée sans choquer personne, où un excédent quelconque peut être affecté à une bonne œuvre, etc. Le militaire lui-même ne doit pas rester en arrière et se consoler en pensant que les autorités sont là pour lui venir en aide, à lui et aux siens. Les événements de 1890 ont dû lui prouver que, même en temps de paix, la Fondation Winkelried cantonale peut être bienfaisante pour sa famille. Nous n'ignorons pas qu'on fait appel à la générosité du public à chaque instant et sous toute espèce de formes, mais comme c'est dans l'intérêt des classes les plus nombreuses de la population que nous voulons recueillir des dons, nous exprimons l'espoir que notre fondation ne reste pas plus longtemps pour ainsi dire oubliée !

Pendant l'année 1892, les recettes de la Fondation Winkelried du canton de Berne ont été les suivantes :

Dons des autorités et des particuliers . . . . .	Fr. 1005 —
» » troupes et des officiers . . . . .	» 997 —
Intérêts des capitaux placés. . . . .	» 1718 50
Total. . . . .	Fr. 3720 50

L'avoir de la fondation au 31 décembre 1892 se monte à fr. 53,712 02 ; il se compose de titres de la Caisse hypothécaire du canton de Berne.

Berne, le 9 mai 1892.

Au nom du Comité de la Fondation Winkelried bernoise :

*Le président*, F. EGGER, lieutenant-colonel ;

*Le secrétaire*, E. WIDMER, adjudant sous-officier.

On est prié d'envoyer les dons soit directement à M. FRITZ LEHMANN, caissier du comité, 3 Aarzielhof, Berne, soit au Commissariat cantonal des guerres à Berne.



## BIBLIOGRAPHIE

*Agenda militaire suisse.* — 4<sup>e</sup> année, 1<sup>er</sup> mars 1893 — 28 février 1894  
Neuchâtel, Attinger frères, éditeurs, 1893. 1 vol. in-32 de 250 pages.  
Prix : fr. 1 70.

Cet agenda, qui correspond à celui publié en allemand par la maison Huber et C<sup>ie</sup>, à Frauenfeld, et qui en est à sa 4<sup>e</sup> année, rend de bons services à tous les militaires de langue française. Il comprend un calendrier avec éphémérides militaires fort bien choisies et des places blanches pour inscriptions ; un résumé de l'organisation militaire suisse ; des notions générales sur le service en général ; sur les marches et transports ; sur les logements ; sur l'armement, les munitions et le tir ; sur l'outillage et les travaux du génie avec jolis dessins explicatifs ; sur l'équipement et l'habillement ; sur le service sanitaire, de l'administration postale ; sur la justice militaire ; sur les chevaux de service. Il comprend, en outre, des prescriptions concernant le livret de service, le Tableau des écoles militaires pour les troupes des 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> divisions en 1893, un résumé de l'« Annuaire militaire fédéral » et de la Répartition de l'armée ; tout cela réparti en 16 chapitres formant un ensemble bien coordonné et un aide-mémoire de poche fort instructif. Il est précédé de quelques feuillets en noir pour notes provisoires et suivi de feuillets d'états nominatifs et de feuillets en blanc.

On doit certainement de la gratitude à MM. Attinger pour cette utile publication.

*Manuel du sous-officier d'artillerie de campagne*, par le lieutenant Fr. Leclercq, de l'artillerie belge. 1 vol. de 570 pages avec 20 planches. — Gand, Meyer Van Loo, 1892.

Ce Manuel, un des plus complets, se divise en cinq parties principales : 1<sup>re</sup>, prescriptions relatives au service ; 2<sup>e</sup>, artillerie en station et en marche ; 3<sup>e</sup>, cheval et harnachement ; 4<sup>e</sup>, matériel de campagne ; 5<sup>e</sup>, pointage et tir.